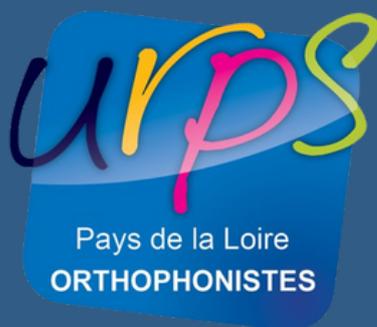


URPS ORTHOPHONISTES
PAYS DE LA LOIRE

RAPPORT

2023

D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

01

L'URPS ORTHOPHONISTES _____1

- > Les missions
- > Les temps forts
- > L'équipe
- > Les chiffres 2023
- > Les salariées

02

REPRÉSENTER LES ORTHOPHONISTES LIBÉRAUX __2

- > Analyser les besoins et l'offre de soins
- > Participer à l'organisation de l'exercice professionnel

03

FACILITER L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES ORTHOPHONISTES _____1

- > Liste d'attente commune
- > Incitation à l'installation
- > Accès direct
- > Aide à la coordination de l'Union
- > Interprétariat

04

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION _____1

- > Prévention du développement du langage

05

INTÉGRER LES ORTHOPHONISTES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS _____1

- > ICOPE PDL
- > PEDIACO II
- > InterURPS
- > Informer et soutenir les exercices coordonnés

06

INFORMER LES ORTHOPHONISTES LIBÉRAUX _____2

- > Site internet
- > Newsletter

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

“ L’URPS Orthophonistes des Pays de la Loire a le plaisir de vous présenter son Rapport d’Activité de l’année 2023.

Dans une dynamique de continuité, l’URPS Orthophonistes a poursuivi son implication auprès des instances régionales et départementales, mais aussi auprès d’associations et de plateformes en lien avec l’exercice professionnel.

Parallèlement, des services déjà mis en place ont pu se développer davantage ou donner lieu à de nouveaux projets. La Liste d’Attente Commune a bénéficié de la communication des autres URPS à destination des usagers, l’interprétariat a permis un meilleur accès aux soins pour les patients allophones, et une amélioration des conditions de travail des orthophonistes.

Le projet "Incitation à l'installation en zones sous denses" s'est donné pour objectif de toucher davantage de logopèdes et d'orthophonistes maîtres de stage. Enfin, l'intérêt suscité pour les troubles alimentaires pédiatriques (1000 premiers jours en 2021/2022) a permis de développer de nouvelles interventions sur le développement du langage oral. L'actualité 2023 a aussi fait émerger de nouveaux besoins, notamment au sujet de l'accès direct. L'URPS Orthophonistes a pris à cœur de répondre à ces besoins.

L’implication de l’URPS Orthophonistes dans l’inter-URPS s’est également poursuivi : ICOPE a continué de se développer, tout le projet numérique et le projet PEDIACO.

Les administrateurs vous souhaitent une bonne lecture et vous invitent à retrouver les projets et actualités de l’URPS Orthophonistes sur le site : <https://www.urps-orthophonistes-pdl.fr/>

”

ELSA BENARD
Présidente URPS
Orthophonistes PDL



L'URPS ORTHOPHONISTES

Créées par la Loi Hôpital Patient Santé Territoire, les URPS ont pour vocation de représenter l'ensemble des libéraux·ales. Chaque profession de santé est structurée en URPS, il y en a dix au total : biologiste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien et sage-femme.

Au sein de l'URPS Orthophonistes, 9 membres élu·e·s, répartis sur toute la région participent à l'organisation de l'offre de santé et de l'exercice professionnel. Ils sont l'interface entre les orthophonistes libéraux·ales, l'Agence Régionale de Santé, les autres URPS représentant les autres professions de santé, le secteur hospitalier et le secteur médicosocial.

LES MISSIONS

Les Unions participent :

À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

notamment pour la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice

A L'ORGANISATION ET À LA MISE EN OEUVRE

du projet régional de santé

À LA MISE EN OEUVRE DES CPOM

(Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins

AU DÉPLOIEMENT ET À L'UTILISATION

des systèmes de communication et d'information partagés

À DES ACTIONS

dans les domaines :

- des soins
- de la prévention
- de la veille sanitaire
- de la gestion des crises sanitaires
- de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique

À L'ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS

L'ÉQUIPE

L'URPS est composée de 9 orthophonistes libéraux·ales élu·e·s en 2021 et qui exercent dans la région Pays de la Loire.



ELSA BENARD
Présidente



GAEL HENRY
Vice-président



BÉATRICE MOREAU
Trésorière



VALÉRIE MARTINAGE
Secrétaire



MARIE-ANNE FRANCOIS
Vice-trésorière



JULIE CABAL
Membre



ANNE DEHÊTRE
Membre



JEAN-FRANÇOIS DEGUIS
Membre

Au cours de l'année 2023, Justine Barre a été remplacée par Stéphanie Roy suite à sa démission

LES SALARIÉES

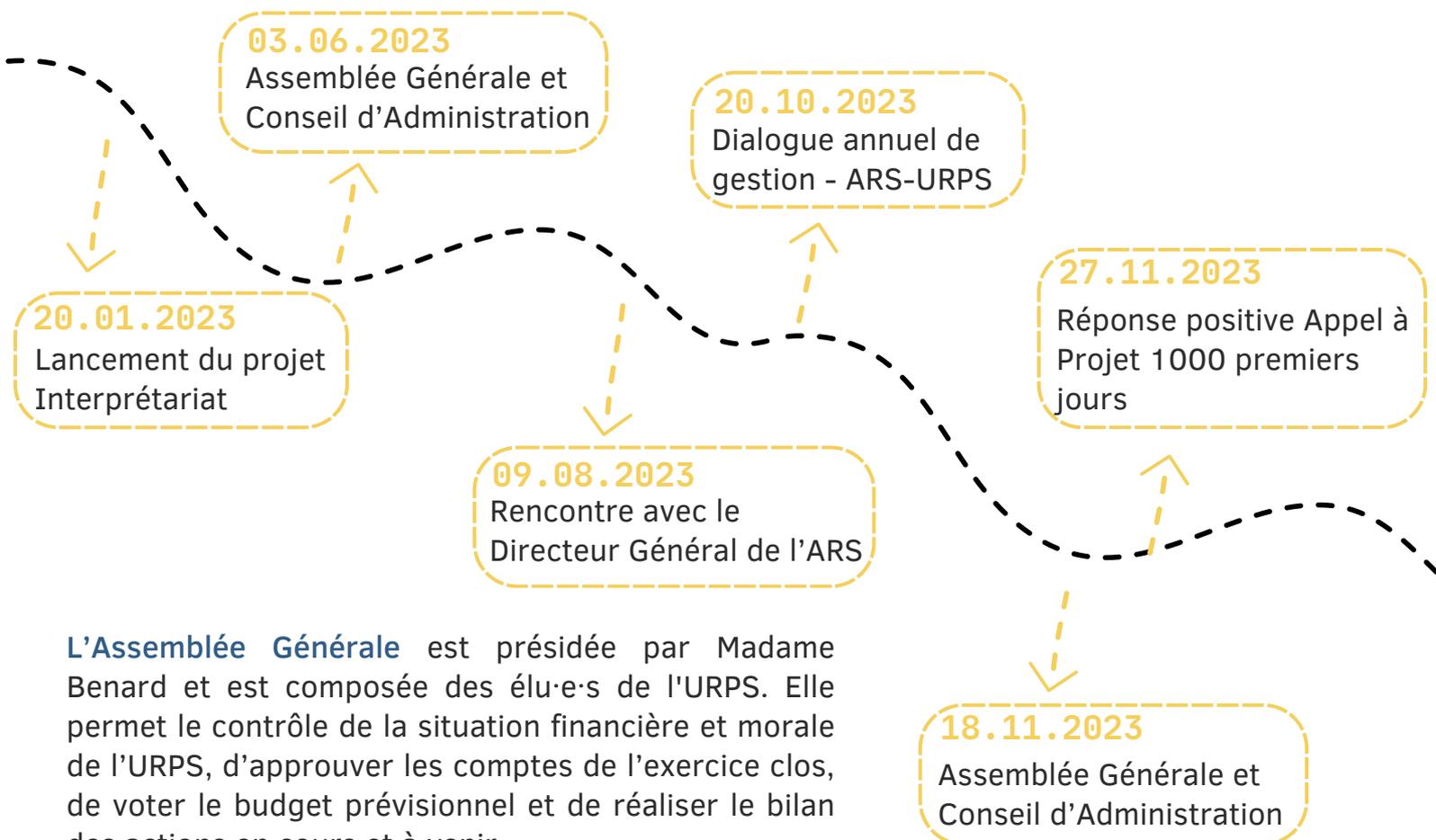


Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP (équivalent temps plein) pour l'URPS Orthophonistes. Elle participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.

En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS Orthophonistes. Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Orthophonistes. Elle se charge des tâches administratives de l'association.



LES TEMPS FORTS



L'Assemblée Générale est présidée par Madame Benard et est composée des élu·e·s de l'URPS. Elle permet le contrôle de la situation financière et morale de l'URPS, d'approuver les comptes de l'exercice clos, de voter le budget prévisionnel et de réaliser le bilan des actions en cours et à venir.

Le Conseil d'Administration est composé des 9 élu·e·s de l'URPS et permet d'administrer le fonctionnement de l'Union, d'élaborer, de mettre en œuvre la politique de l'URPS et de préparer l'Assemblée.

LES CHIFFRES DE 2023

LES RECETTES

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien·ne. Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux orthophonistes libéraux·ales conventionné·e·s.

**EN 2023, L'URPS ORTHOPHONISTES A PERÇU
42 746,09€ DE CETTE CONTRIBUTION**

EN 2019 : 35 358€ :: EN 2020 : 32 793€ :: EN 2021 : 33 110€ :: EN 2022 : 30 303€

Par ailleurs, pour contribuer au développement de nouveaux projets, l'URPS a obtenu des fonds de l'ARS grâce à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Le CPOM conclut avec l'ARS concerne :

L'EMPLOI D'UNE CHARGÉE DE MISSION POUR LE COMPTE DE CINQ URPS (ORTHOPTISTES, ORTHOPHONISTES, PODOLOGUES, SAGES-FEMMES ET BIOLOGISTES).

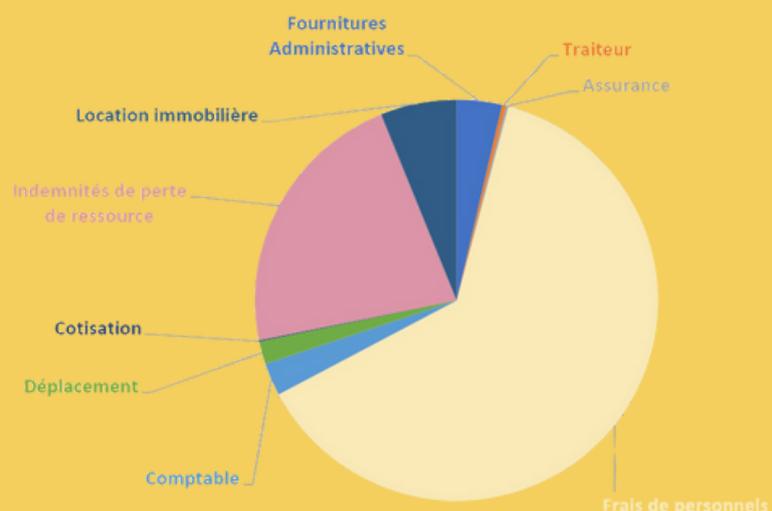
INCITATION DES ÉTUDIANTS ET DES DIPLÔMÉS EUROPÉENS À L'INSTALLATION EN ZONES SOUS-DOTÉES ET TRÈS SOUS-DOTÉES

L'EMPLOI D'UNE ASSISTANTE ADMINISTRATIVE POUR LE COMPTE DE QUATRE URPS (ORTHOPTISTES, ORTHOPHONISTES, PODOLOGUES ET SAGES-FEMMES).

ACCÈS À L'INTERPRÉTARIAT

LES DÉPENSES

Les principales dépenses de l'Union sont dûes aux différentes participations des élu·e·s à des réunions pour représenter les orthophonistes ou pour la mise en œuvre des projets.





LA REPRÉSENTATION

L'URPS a pour mission de représenter la profession libérale auprès des instances régionales et départementales.

ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOINS :

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE



La CRSA est un **lieu d'expression et de concertation des acteurs de santé**. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics.

Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées : « prévention » ; « organisation des soins » ; « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » ; « droits des usagers ».

Les principaux sujets qui ont été traités :

- Avis sur le Projet Régional de Santé 2023-2028
- Révision du zonage orthophonique

2

Participations

CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les CTS sont à la fois le lieu et l'instance qui **garantissent un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité**, et qui **garantissent la mise en cohérence des initiatives et actions** des partenaires dans le domaine de la santé ainsi que leur bonne articulation. Depuis 2022, les CTS s'organisent maintenant en InterURPS.

L'URPS Orthophonistes est suppléante au sein des CTS : 44, 49

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

CORECS

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours (CORECS) est le **lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours**. Il permet de partager un diagnostic et de construire une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoire au niveau régional, et de favoriser le développement des exercices regroupés des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres.

1

Participation

COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS

Les Comités d'Accompagnements Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) **soutiennent les porteurs de projets de dispositif d'exercice coordonné**. Ils accompagnent l'élaboration du diagnostic, l'étude de faisabilité, le montage du projet et sa mise en œuvre. Les représentations de l'URPS à ces instances sont gérées par les membres issus du département.

CATS 44

Valérie Martinage y siège pour l'URPS

5 Participations

CATS 49

Béatrice Moreau y siège pour l'URPS

CATS 72

Gaël Henry y siège pour l'URPS

1 Participation

CATS 53

Justine Barre y siègeait pour l'URPS

1 Participation

CATS 85

Anne Dehêtre y siège pour l'URPS

2 Participations

LE GE INTERURPS

Le Groupement d'Employeur interURPS est né en 2019 pour accompagner, si besoin, les **professionnel·le·s de santé** à recruter des salarié·e·s au sein de leurs dispositifs (CPTS, URPS, MSP, SAS, etc...).

89 employés font partis du GE InterURPS au 31 décembre 2023. Cela regroupe des chargé·e·s de missions URPS mais également des coordinateur·rice·s de CPTS ou encore des chargé·e·s de communication ...

1

Participation

E SANTÉ

L'URPS participe aux groupes de travail organisés par le GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) E santé sur la thématique du numérique en santé. Nous participons spécifiquement aux GT concernant la MSSanté (Messagerie Sécurisée Santé) et le DMP (Dossier Médical Partagé).

3

Participations

LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION

Les DAC ont pour objectif d'être un appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux qui font face à des patient·e·s ayant des situations complexes (personnes précaires ou pluri pathologiques).

L'objectif pour les professionnel·le·s est d'avoir une réponse adaptée et coordonnée qui prend en compte la complexité de la situation, la pathologie, le parcours de santé de la personne. Les DAC se déclinent par département et constituent l'interlocuteur unique qui regroupe les réseaux de santé, les MAIA ...

3

Participations

LES SERVICES D'ACCÈS AUX SOINS

Les Services d'Accès au Soins (SAS) sont des dispositifs qui ont pour objectif de répondre à la demande de soins urgents (dans les 48h), et non programmés de la population sur tout le territoire, grâce une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

1

Participation

LE ZONAGE

Au cours de l'année 2023, l'URPS a participé à la détermination du nouveau zonage orthophoniste sur les Pays de la Loire. Pour rappel, le zonage est déterminé selon une méthodologie nationale et tient compte des évolutions apportées par l'avenant n°19 à la convention nationale signée le 25 février 2022.

Le zonage permet la classification de zones sous-denses qui sont éligibles à des aides incitatives en faveur de l'installation et du maintien des orthophonistes. Comparativement au zonage précédent, les zones sous-denses couvrent 15,9% de la région contre 13,4%.

2

Participations

TROUBLES DES APPRENTISSAGES

L'URPS Orthophonistes, par le biais d'une orthophoniste missionnée sur la région, participe à des temps d'échange co-piloté par l'ARS et l'Education Nationale concernant les troubles des apprentissages.

3

Participations

PARTICIPATION GOUVERNANCE ET COMITÉ DE PILOTAGE

AVDIPE

L'URPS est présente au sein de l'Association Vendéenne pour le dépistage et les Interventions Précoces de l'Enfant qui a pour mission de :

- Promouvoir la précocité du diagnostic et de la prise en charge
- Défendre la qualité de l'accompagnement de l'enfant
- Apporter un soutien aux familles
- Etre lieu de ressources

2

Participations

CENTRE RESSOURCES AUTISME

L'URPS est présente au sein du GCSMS CRA des Pays de la Loire. Le Centre développe ses activités autour de 4 thématiques :

- Informations et conseils
- Appui au diagnostic
- Formation
- Documentation et ressources

2

Participations

PLATEFORMES D'ORIENTATION ET COORDINATION DES TND

L'URPS est présente au sein de cette plateforme qui est un guichet unique pour faciliter l'accès aux diagnostics et interventions précoces. Cette plateforme s'adresse aux enfants de la naissance à 7 ans.

1

Participation

PLATEFORME PRÉVENTION SOINS ORTHOPHONIE

L'URPS est présente au sein de l'Association PPSO qui a pour objectif de faciliter et simplifier l'accès aux soins orthophoniques en régulant les demandes de soins.

3

Participations





FACILITER L'EXERCICE
PROFESSIONNEL DES
ORTHOPHONISTES

LA LISTE D'ATTENTE COMMUNE

L'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire soutenue par la FNO offre l'accès à une liste d'attente commune, pour tous les orthophonistes de la Région depuis juin 2022. Cette plateforme a pour but de fluidifier l'accès aux soins des patient-es tout en facilitant la prise de rendez-vous auprès des orthophonistes.

La liste d'attente commune est disponible sur une plateforme internet qui :

- Permet aux patients d'effectuer une demande unique de rendez-vous auprès des orthophonistes de son secteur à partir d'un questionnaire (nom, âge, domaine, adresse, mail, téléphone, etc.).
- Respecte le libre choix du praticien. Si le·la patient·e souhaite consulter un·e orthophoniste en particulier, il peut le noter.
- Permet aux orthophonistes, de recevoir s'ils·elles le souhaitent, les demandes des patient·es de leur secteur et/ou de consulter la liste d'attente de leur territoire (périmètre déterminé par leur URPS)



Les actions mises en place au cours de l'année 2023 :

COMMUNICATION AUPRÈS DES ORTHOPHONISTES

Mise en place de 2 webinaires afin d'expliquer la démarche et également d'échanger sur les axes d'amélioration de l'outil.

RÉCOLTE DES RETOURS D'EXPÉRIENCES DES ORTHOPHONISTES

Par le biais d'un questionnaire, les orthophonistes ont pu faire remonter leurs avis autour de la LAC.

COMMUNICATION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Par la biais des autres URPS des Pays de la Loire, les professionnels de santé ont été informés de l'existence de la LAC et de son fonctionnement.

CRÉATION DE VIDÉOS EXPLICATIVES

A destination des usagers, des professionnels de santé ainsi qu'aux orthophonistes de la région.

Le bilan de l'action à 1 an du lancement :

1448

demandes résolues via la liste d'attente commune

485

orthophonistes inscrits sur la plateforme (40% des orthophonistes de la région)

8783

demandes d'usagers

L'ACCÈS DIRECT

La loi du 19 mai 2023, portant sur l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, permet de réaliser des actes en accès direct, sans prescription médicale préalable. Cela est possible de fait en exerçant en MSP et à condition que les modalités de prise en charge et de coordination sans prescription médicale soient inscrites dans le projet de santé de la CPTS.

L'URPS Orthophonistes a travaillé au cours de l'année 2023 pour diffuser cette information et aider les orthophonistes souhaitant se saisir de cette possibilité.

L'action mise en place :

CRÉATION D'UN DOCUMENT D'INFORMATION

Création d'un guide reprenant :

- Les étapes pour intégrer l'accès direct dans le projet de santé d'une CPTS
- Des propositions d'indicateurs de suivi

ACCÈS À L'INTERPRÉTARIAT

Depuis janvier 2023, l'URPS Orthophonistes, en partenariat avec l'ARS Pays de la Loire et l'association ISM Interprétariat, a mis à disposition de tous les orthophonistes libéraux·ales de la Région des Pays de la Loire, un accès gratuit à un service d'interprétariat.

Cela a été mis en place dans le but de faciliter la prise en charge des soins des personnes allophones quel que soit le lieu de vie de la personne. Cet accès permet l'amélioration des prises en charge. Une priorité est identifiée sur les bilans initiaux et les bilans d'évaluation avec les parents, à la demande des orthophonistes de la région.

Les actions mises en place au cours de l'année 2023 :

CRÉATION D'UN GUIDE D'UTILISATION

Afin de rendre l'utilisation de l'interprétariat facile, l'URPS a créé un guide regroupant toutes les informations nécessaires.

COMMUNICATION

L'URPS a communiqué sur l'interprétariat via :

- Des newsletters dédiées
- Au sein de chaque newsletter sur l'année 2023

ELARGISSEMENT DE L'ACCÈS AU SERVICE

L'URPS et l'ARS se sont accordées sur l'élargissement d'accès au service à tous les entretiens intermédiaires en plus des bilans. La mise en place de cet élargissement est prévue pour février 2024

Le bilan de l'action à 1 an du lancement :

18

demandes de code
confidentiel

8

utilisations

INCITATION DES DIPLÔMÉS EUROPÉENS À L'INSTALLATION EN ZONES SOUS DENSES

Participation à la commission régionale d'autorisation d'exercice pour les diplômés européens

Les orthophonistes qui ont obtenu un diplôme dans un Etat membre de l'Union Européenne ou ressortissant de l'Espace Economique Européen et qui souhaitent exercer leur activité en France, doivent obtenir une autorisation d'exercer, délivrée par le Préfet de la Région après présentation de leur dossier devant une commission régionale composée de deux représentants de l'ARS et deux représentantes de l'URPS Orthophonistes libéraux.

1 représentante de l'URPS participent aux rencontres de la Commission régionale d'autorisation d'exercice pour les diplômés européens.

3
Participations

Incitation des diplômé·e·s européenne·s

En 2022, l'URPS a renouvelé son action avec l'ARS pour proposer des actions afin d'inciter les diplômé·e·s européen·ne·s à s'installer en zones sous denses.

L'action comprend :

- L'actualisation de la liste des orthophonistes ayant un agrément
- L'organisation d'une journée d'information à destination des logopèdes, des logopédistes ou des orthophonistes diplômé·e·s en Europe
- L'organisation de sessions d'information à destination des orthophonistes exerçant en zones sous denses.

L'ACTION SE DÉPLOIERA EN 2024
SUITE À LA SORTIE DU ZONAGE



LES PARTENAIRES :

L'action se déploie en partenariat avec le CFUO de Nantes

FINANCEMENT DES SALARIÉES DE L'URPS

Depuis fin 2022, l'ARS a renouvelé son accompagnement à l'emploi d'une chargée de mission pour 5 URPS : Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiçures-podologues, Sages-femmes et Biologistes. La chargée de mission est mise à disposition de l'URPS Orthophonistes à hauteur de 0,20 ETP (équivalent temps plein). L'objectif est de pouvoir accompagner l'URPS à la mise en place de projets.

L'ARS a également accordé en 2022, un financement pour le soutien administratif de 4 URPS dont l'URPS Orthophonistes. L'activité de l'URPS prenant de l'ampleur, il était important de pouvoir disposer d'un temps de 0,20 ETP pour la gestion administrative de l'Union.

04

DÉVELOPPER LA
PRÉVENTION

PRÉVENTION DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE

Forte d'une première bonne expérience de sensibilisation organisée en 2021/2022 dans le cadre d'un appel à projet 1000 premiers jours sur les troubles alimentaires pédiatriques, il a été décidé de renouveler ce projet. En concertation avec l'ARS, il a été évoqué que l'URPS réécrive un projet de sensibilisation. La thématique choisie pour ces nouvelles interventions a été le développement du langage, suite au retour unanime des participants au précédent projet.



Le contenu de l'action:

INTERVENTIONS AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS DE LA PETITE ENFANCE

L'objectif : Sensibiliser les professionnels exerçant au contact d'enfants sur le développement du langage.

Le public cible : Les professionnels de la petite enfance

Le format : Il est prévu l'organisation de 5 interventions en région :

- 1 intervention en Loire-Atlantique
- 1 intervention en Maine-et-Loire
- 1 intervention en Mayenne
- 1 intervention en Sarthe
- 1 intervention en Vendée

INTERVENTIONS AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

L'objectif : Sensibiliser les professionnels de santé sur le développement du langage.

Le format : il est prévu au sein du projet d'organiser 1 webinaire d'information



LES PARTENAIRES :

L'action se fera en partenariat avec :

- Les URPS
- Les PMI
- Les Relais Petite Enfance
- L'ARS

Fin 2023, l'ARS des Pays de la Loire a accepté la proposition d'action de l'URPS et finance par conséquent ce projet de sensibilisation au développement du langage.

Les actions et temps forts du projet :

AOUT

Sollicitation de l'ARS pour l'écriture d'un nouveau projet suite à l'évaluation positive du précédent projet

OCTOBRE

Dépôt de la proposition d'action à l'ARS

NOVEMBRE

Acceptation de l'ARS

L'ACTION SE DÉPLOIERA EN 2024



INTÉGRER LES
ORTHOPHONISTES DANS
LES PROJETS
PLURIPROFESSIONNELS

ICOPE PDL

2023 a marqué la suite du déploiement d'ICOPE PDL. L'URPS Orthophonistes a continué de prendre part à ce projet tout au long de cette année.

Pour rappel, ICOPE PDL est une démarche de dépistage et d'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes âgées de 60 ans et plus par les professionnels libéraux de la Région. Cette expérimentation régionale est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire, les GHT 44 et 49 et le Gérontopôle des Pays de la Loire.

DÉPLOIEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION SUR 7 CPTS



6 CAPACITÉS ÉVALUÉES



Les actions mises en place au cours de l'année 2023 :

FORMATION DES PSL ET NOTAMMENT DES ORTHOPHONISTES

21 Orthophonistes répartis sur les CPTS engagées se sont formés à la démarche ICOPE PDL

AMÉLIORATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE

La démarche ICOPE PDL se base sur la création d'un outil informatique qui a connu cette année de nombreuses améliorations

PARTICIPATION DE L'URPS ORTHOPHONISTES À LA GOUVERNANCE

L'URPS a participé aux 8 ateliers élus. Cette instance réunie toutes les URPS incluses dans le projet ICOPE PDL

Les objectifs 2024 :

Continuer la formation des professionnels de santé

Travailler sur la fin de l'expérimentation prévue fin 2024

Maintenir la mobilisation des professionnels de santé

PEDIACO

L'URPS Orthophonistes a été sollicitée par les URPS Sage-femmes et Pharmaciens afin de rejoindre leur projet déployé dans le cadre des 1000 premiers jours.



Ce projet consiste en la réalisation d'une campagne de communication sur les compétences propres à chaque profession de santé dans le champ de la périnatalité. Cette communication sera déclinée en support numérique. L'URPS orthophonistes participera à ce projet afin de présenter les interventions et compétences des orthophonistes au cours des 1000 premiers jours.

L'ACTION SE DÉPLOIERA EN 2024

INTERURPS

L'association interURPS a été créée en fin d'année 2019. Elle rassemble les 10 URPS des Pays de la Loire. L'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019 a élu un trio pour assurer la présidence : Mr CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, Mr GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine et Mme BENARD, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.



Les missions de l'InterURPS :

COMMUNIQUER ET STRUCTURER L'ÉCHANGE ENTRE URPS

En priorité sur le sujet de la coordination interprofessionnelle

DÉVELOPPER DES ACTIONS

Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé

D'ÉCHANGER AVEC LES PARTENAIRES

Notamment l'ARS, l'Assurance Maladie, associations, structures sanitaires ...

GÉRER LE DÉPLOIEMENT DES CPTS

PILOTER DES PROJETS ET ORGANISER DES JOURNÉES RÉGIONALES

Rassemblant l'ensemble des URPS

Les actions menées en 2023 :

Déploiement du projet ICOPE PDL

Accompagnement du déploiement du Service d'Accès aux Soins

Accompagnement des CPTS - Création et suivie

Au cours de l'année 2023, l'INTERURPS a continué d'échanger par l'intermédiaire de rencontres régulières. Cette structuration et ses échanges permettent aux 10 URPS de collaborer de manière plus efficiente.

10
Participations

INFORMER ET SOUTENIR LES MODES D'EXERCICE COORDONNÉ

LES EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES COORDONNÉES LOCALEMENT AUTOUR DU PATIENT

Les ESP CLAP sont des dispositifs expérimentaux en Pays de la Loire permettant aux professionnel·le·s de santé en libéral de premier recours de formaliser une coordination et d'initier des démarches d'exercice coordonné. Une équipe locale se coordonne autour d'une patientèle commune sur la base d'une ou plusieurs thématiques choisies en fonction des besoins des patient·e·s.



81

ESP CLAP reconnues
dont 13 en 2023

58

orthophonistes font partis
d'une ESP CLAP

1 158

Professionnels de Santé
Libéraux inclus dans la
démarche

L'URPS Orthophonistes fait partie du Conseil d'Administration de l'Association ESP CLAP.

3

Participations

LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

Afin d'assurer une meilleure coordination de leurs actions et de participer à la structuration des parcours de santé ainsi qu'à la réalisation des objectifs du projet régional de santé, les professionnel·le·s de santé peuvent décider de se constituer en CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé). Les membres de cette communauté formalisent un projet de santé qu'ils transmettent à l'ARS.

L'association InterURPS propose un accompagnement aux professionnels qui souhaitent s'investir et formaliser une CPTS et accompagne les CPTS dans leur déploiement.

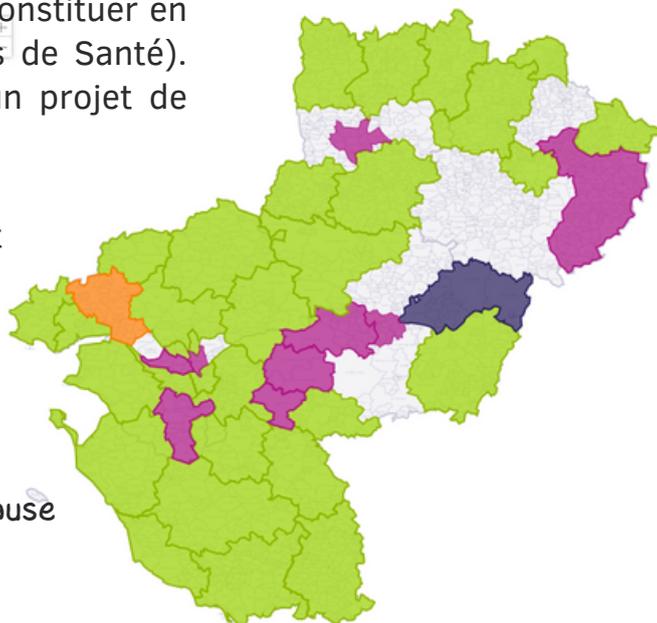


 CPTS opérationnelle

 En phase préparatoire

 Accompagnement en cours

 Projet mis en pause





INFORMER LES
ORTHOPHONISTES

SITE INTERNET

L'URPS Orthophonistes a continué d'enrichir son site internet au cours de l'année 2023. Il permet de faire connaître l'URPS Orthophonistes des Pays de la Loire et les actions entreprises. Ce site est voué à être enrichi au fur et à mesure, selon les informations sur lesquelles l'URPS souhaite communiquer.

Lien du site Internet :

<https://www.urps-orthophonistes-pdl.fr/>



NEWSLETTER

L'URPS Orthophonistes envoie régulièrement de newsletter aux orthophonistes de la Région des Pays de la Loire afin de les tenir informés des actualités relatives à la profession mais également des événements des partenaires de l'URPS.

Le bilan 2023 en quelques chiffres :

26

Lettres d'information
envoyées

985

Orthophonistes inscrits
à la liste de diffusion

Les sujets évoqués :

PROJETS DE L'UNION

QUESTIONNAIRES ET
ENQUÊTES

INFORMATIONS
PARTENAIRES



Lien pour s'inscrire à la newsletter :

<https://forms.gle/EcrrEDQR3ynKFXTN6>

GLOSSAIRE

ACOSS	-- ➔	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AG	-- ➔	Assemblée Générale
AVDIPE	-- ➔	Association Vendéenne pour le Dépistage et les Interventions Précoces de l'enfant
CATS	-- ➔	Comité d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours
CORECS	-- ➔	Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours
CFUO	-- ➔	Centre de Formation Universitaires en Orthophonie
CPOM	-- ➔	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS	-- ➔	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRA	-- ➔	Centre Ressources Autisme
CRSA	-- ➔	Conférence Régionale Santé et Autonomie
CTS	-- ➔	Conseil Territorial de Santé
DAC	-- ➔	Dispositif d'Appui à la Coordination
ESP CLAP	-- ➔	Equipes de Soins Primaire Coordonnées Localement Autour du Patient
INTERURPS	-- ➔	Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes).
GHT	-- ➔	Groupement Hospitalier de Territoire
GRADeS	-- ➔	Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-santé des PDL
ICOPE PDL	-- ➔	Integrated Care for Older PEople (soins intégrés pour les personnes âgées)
LAC	-- ➔	Liste d'Attente Commune
MDU	-- ➔	Maison Des URPS
MSP	-- ➔	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
ORS	-- ➔	Observatoire Régional de Santé
PCO TND	-- ➔	Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles du Neuro-Développement
PMI	-- ➔	Protection Maternelle et Infantile
PPSO	-- ➔	Plateforme Prévention Soins Orthophonie
PRS	-- ➔	Projet Régional de Santé
SAS	-- ➔	Service d'Accès aux Soins
URPS	-- ➔	Union Régionale des Professionnels de Santé